

Description

Ligne de LED personnalisable en U pour éclairage continu direct ou indirect en option. Le luminaire comporte un socle avec diffuseur PMMA, diffuseur PC ou diffuseur PMMA transparent combiné avec une plaque de recouvrement prismatique en polycarbonate ou aluminium. Les lignes de LED peuvent être équipées de lentilles pour créer des différentes projections lumineuses en conformité avec la norme EN12464-1.

Le socle peut être monté en surface, en suspension ou encastré.

Matériaux

- Socle et coiffe avant : aluminium soit anodisé soit recouvert d'un revêtement en poudre blanc mat ou noir mat à fine texture résistant aux rayures.
- Plaques d'extrémité : aluminium soit anodisé soit recouvert d'un revêtement en poudre blanc mat ou noir mat à fine texture résistant aux rayures.
- Lentilles : PMMA
- Diffuseurs : PMMA ou polycarbonate

Caractéristiques techniques

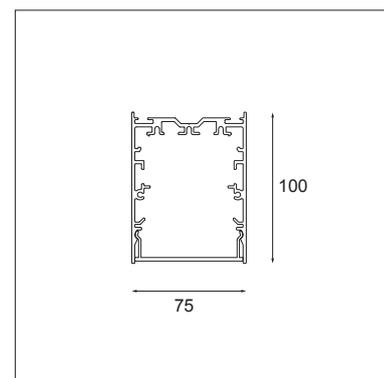
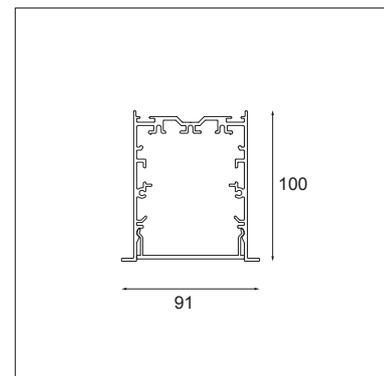
- Dimensions : 100 mm x 75 mm (h x l)
- Épaisseur moyenne de socle : 1,5 mm
- Approprié pour ligne d'éclairage continue avec modules de ligne de LED haute puissance de 3850 lm/m, 2900 lm/m ou 1925 lm/m
- Sommet pouvant être équipé d'une bande de LED indirecte (700 lm/m ou 1000 lm/m en 3000 K en IRC80+ ou 4000 K en IRC80+)
- Température de couleur : 3000 K ou 4000 K
- IRC : 80+
- Groupement : 3 SDCM
- L80B10 à 50 000 heures de durée de vie
- Efficacité lumineuse : 65 % ou plus (en fonction du type de diffuseur et de lentille)
- Consommation électrique : 24.8 W/m
- Valeur UGR variant entre UGR 11 et UGR 22 (en fonction du type de lentille, du type de diffuseur et du flux par mètre)
- Commandes optionnelles avec drivers de LED électroniques : non dimmable / DALI ou PUSHDIM ou drivers préprogrammés à une variation
- Garantie : 5 ans pour LED, 5 ans pour driver
- Classe 1
- Tension : 220-230 V, 50-60 Hz
- Test au fil incandescent 960 °C

Installation

- Câblage exempt de halogènes préinstallé et complètement testé. Prêt pour la connexion au réseau électrique par tout point de connexion.
- Drivers et lignes de LED préinstallés dans le luminaire et facilement remplaçables grâce à un système de clic.
- Montage en surface : vis à panneau d'aggloméré universelles, \varnothing 4,5 mm maximum.
- Montage encastré : appliques de montage en acier.
- Montage en suspension : kit de suspension en Y et câble en acier disponibles séparément. Réglage de la hauteur côté plafond.

Accessoires

- Ensemble de suspension avec câble en acier, câble d'alimentation transparent à 3, 5 ou 7 pôles, montures de plafond en aluminium, recouvertes de peinture poudre blanche/noire mate texturée ou gris polyester.
- Unités de secours pour lignes de LED disponibles sur demande.



Normes et directives :

- 2006/95/CE - Directive Basse Tension
- 2004/108/CE - Directive CEM
- 2011/65/UE - Directive RoHS
- 2009/125/CE - Directive Éco-conception
- 245/2009/CE + 347/2010/UE - Directive Éco-conception
- 1194/2012/UE - Règlement Éco-conception
- EN 60598-1:2008 +A11:2009 - Luminaires. Prescriptions générales et essais
- EN 62471:2008 - Sécurité photobiologique des lampes et des appareils utilisant des lampes
- EN 62493: 2010 - Évaluation d'un équipement d'éclairage relativement à l'exposition humaine aux champs électromagnétiques
- EN 60598-2-1 - Luminaires fixes à usage général
- EN 60598-2-2:2012 - Luminaires encastrés
- EN 55015:2006 +A1:2007 +A2:2009 - Limites et méthodes de mesure des perturbations radioélectriques produites par les appareils électriques d'éclairage et les appareils analogues
- EN 61000-3-2:2006 +A1,A2:2009 - Limites pour les émissions de courant harmonique (courant appelé par les appareils inférieur ou égal à 16 A par phase)
- EN 61000-3-3:2013 - Limitation des variations de tension, des fluctuations de tension et du papillotement dans les réseaux publics d'alimentation basse tension, pour les matériels ayant un courant assigné ≤ 16 A par phase et non soumis à un raccordement conditionnel
- EN 61547:2009 - Exigences concernant l'immunité CEM
- EN 50581:2012 - Documentation technique pour l'évaluation des produits électriques et électroniques par rapport à la restriction des substances dangereuses